

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (fascicules n^{os} 16 à 23, 37 à XXX qui comprend le présent rapport) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Le Comité recommande que le Règlement de la Chambre des communes soit modifié comme suit :

1. Que le paragraphe 104(3) du Règlement soit abrogé et remplacé par ce qui suit :